



avant le 26 mai 2025

Appel à projet - Soutien à une résidence de territoire à vocation d'EAC

La Communauté de Communes du val de Drôme renouvelle son appel à projet à destination de la petite et toute petite enfance pour encourager à l'échelle d'un territoire de vie la rencontre et l'échange de pratiques entre structures culturelles et de la petite enfance.

Cette résidence s'inscrit dans le cadre d'une convention culturelle de territoire menée avec l'Education Nationale, la DRAC Auvergne-Rhône Alpes, la Caisse d'Allocations Familiales, la région Auvergne-Rhône Alpes et le département de la Drôme.

Son objectif : voir se développer des projets culturels et artistiques pour les habitantes et habitants dans toute leur diversité.

La résidence en 3 questions

- Quand a lieu la résidence ? De septembre 2025 à juin 2026 (préparation incluse).
- Où se passe-t-elle ? Exclusivement au sein d'accueils collectifs de la petite enfance (0-3 ans) gérés par la CCVD, sur son territoire.
- Y a-t-il une pratique artistique privilégiée ? Toutes les propositions artistiques sont bienvenues.

La candidature en 3 questions

- Qui peut candidater ? Les structures artistiques et culturelles dont le siège social est domicilié sur le périmètre de la Communauté de Communes du Val de Drôme, ou pouvant prouver de projets pérennes et/ou de leur implication sur ce territoire.
 - Quelle est la date limite de remise de dossier ? Le 26 mai 2025.
 - Où trouver le dossier de candidature ? L'appel à projet dans son intégralité, ainsi que les documents de candidature, sont [téléchargeable sur la page dédiée](#).
-

